



PRÉFET DE LA GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Flash Collectivités 2024

Cayenne, le 17/04/2024

Campagne dotation scolaire 2024 Crédits Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Dans le cadre de la **campagne 2024 de la dotation scolaire**, je vous informe que le dossier de demande de subvention est disponible à l'adresse suivante :

[Modalités de la Campagne dotation scolaire 1er degré 2024](#) (lien hypertexte)

<https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-territoriales/Financements-et-projets-de-territoire/Financements/Dotation-scolaire/Appel-a-Projet-Dotation-Scolaire>

La liste des pièces justificatives à fournir est indiquée **en fin de dossier** de demande de subvention.

La dotation scolaire a vocation à financer les constructions neuves d'établissements scolaires du premier degré, et peut également porter sur les travaux d'extension (salles de classes) et sur la construction d'équipements tels que les cantines ou les plateaux sportifs à l'intérieur de ces établissements. Les travaux de réhabilitations ne sont pas éligibles.

J'attire votre attention sur **l'importance** de présenter, au titre de l'exercice 2024, des projets dont les études de **maîtrise d'œuvre** sont avancées, à minima en phase **avant-projet définitif (APD)**. Vous avez, toutefois, la possibilité de solliciter dans un premier temps, un financement qui porterait uniquement sur la **phase études** de votre projet avant d'envisager un financement sur la phase travaux.

Les dossiers qui constituent des suites d'opérations, à savoir le financement de nouvelles tranches ou phases de projets déjà financés sur ce dispositif, seront privilégiés.

*Les dossiers doivent parvenir au Service du financement des projets de territoire (DGCAT/ DCTCT) complet et au plus tard le **24 mai 2024**, pour permettre de notifier les projets retenus entre fin juin et juillet 2024.*

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez faire appel à la Plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), service de l'État, pour un accompagnement technique et juridique de vos projets, qu'ils soient financés ou non par l'État.

Avant le dépôt de votre dossier et pour préciser certains points de votre projet, vous pouvez prendre contact avec la coordinatrice des constructions scolaires :

Mme Shirine MESSAOUDI DA COSTA : shirine.messaoudi@guyane.gouv.fr

Directrice générale de la coordination
et de l'animation territoriale

Margot RENAULT